

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71023

Objet

Création d'un poste
d'animateur Adjoint
Socio-Culturel pour le
club des Jeunes

DATE DE CONVOCATION

25 Janvier 1971

DATE D'AFFICHAGE

30 Janvier 1971

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

13 Mars 1971
5240

L'An mil neuf cent soixante et onze
le vingt neuf janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, NAULIN,
BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. BROTREAU, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, POUGET,
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, MARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. MATRAS
BOUCHET par M. TETARD

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Sports du
14 Janvier 1971

DECIDE

- la création d'un emploi d'animateur adjoint socio culturel à compter du 1er février 1971, au club des Jeunes
- l'Agent désigné pour remplir ces fonctions sera un agent contractuel rémunéré sur la base du 1er Echelon du grade de commis, conformément à la circulaire ministérielle du 29 Octobre 1970.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Premier Adjoint



Maurice MATRAS